

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 30 (1958)
Heft: 3

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

habitation

ÉDITION

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue Georgette 1, Lausanne.

COMITÉ DE PATRONAGE

LAUSANNE

Fr. Gilliard, architecte
M. J.-J. Mayor, secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale
E. Virieux, architecte cantonal.

GENÈVE

E. Fatio, architecte
D^r A. Montandon
E. Martin, architecte.

NEUCHÂTEL

F. Decker, architecte.

FRIBOURG

R. Aeby, architecte.

RÉDACTION

Pierre Jacquet, architecte.
Secrétariat de rédaction:
8, rue Gautier, Genève. Tél. 32 94 05.

COMITÉ DE RÉDACTION

Président: M. A. Maret.
Membres: MM. G. Borel, F. Gilliard,
A. Hœchel, A. Jaquet, J.-P. Vouga.

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Avenue de Tivoli 2, Lausanne.
Chèques post. II. 66 22. Tél. (021) 22 60 43.

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent Habitation:

USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

FAS Section romande de la Fédération des architectes suisses

SCH Société coopérative d'habitation, Lausanne

SCH Société coopérative d'habitation, Genève

SAL Société pour l'amélioration du logement, Genève

SYNTEC, Syndicat général des employés techniques, Genève

FOMHAB Coopérative d'habitation, Genève.

ABONNEMENTS

Suisse: Fr. 6.— par an. Etranger: Fr. 8.60.
Prix du numéro (Suisse): 60 ct.
Chèques postaux II. 66 22.

LA VILLE DOIT ÊTRE UNE ŒUVRE D'ART

Lorsqu'il modèle une ville, l'urbaniste accomplit une œuvre analogue à celle du peintre ou du sculpteur.

Il doit, comme eux, avoir un sens exact des valeurs, traiter les volumes en fonction de la lumière et du site, dessiner des façades, des parcs et des rues.

Il y a plus, dans le rôle de l'urbaniste: la ville n'est pas seulement une composition architecturale; on peut aligner des maisons bien construites sur des boulevards rectilignes sans pour autant faire œuvre d'art. Au contraire, la ville où l'on respire, où l'on voit le ciel et des arbres, où l'on sent une harmonie et la vie, une imagination créatrice, cette ville est œuvre d'art.

L'urbanisme se distingue pourtant des autres disciplines artistiques: il a des caractères particuliers, qui ne présentent pas moins d'importance que l'aspect architectural, il est indissolublement lié à un humanisme en action, à la vie même des groupes sociaux et économiques de la cité et de la région. L'urbaniste ne travaille jamais dans l'abstrait, il doit toujours se souvenir que la ville est faite pour être habitée par des hommes.

Il existe un «code» de l'urbanisme qui traduit certaines de ces exigences en langage administratif et juridique, mais les principes généraux ne peuvent se dégager qu'au cours d'expériences successives dans tous les pays du monde. Des villes entièrement nouvelles sont nées au cours de ce siècle, aux Indes, en Europe, en Australie, en Amérique.

Beaucoup plus délicat est le problème que pose l'aménagement d'une ville ancienne, surtout lorsque celle-ci a un passé artistique. C'est le cas de nombreuses villes françaises, certaines modelées depuis mille ans par les apports successifs de styles qui leur ont donné leur originalité, d'autres fortement marquées par l'empreinte d'un siècle, telles que Versailles, Nancy, Montpellier.

L'absence de toute considération esthétique se fait cruellement sentir dans l'extension des agglomérations urbaines, dont les lotissements de tant de banlieues industrielles donnent de si fâcheux exemples.

Pierre Rossillion.

SOMMAIRE:

| | |
|--|----|
| Pour une meilleure étude économique de la construction | 11 |
| Financement de l'habitation en Europe | 14 |
| Rapport annuel et comptes de l'exercice 1956-1957 | 21 |
| Le pouvoir d'achat et les salaires | 22 |
| Saffa 1958 | 24 |
| Maison de vacances « Le Trigon » | 29 |
| L'Exposition de Bruxelles s'ouvre le 17 avril | 29 |
| Elaboration des programmes de constructions de logements | 31 |
| La Confédération et l'encouragement à la construction de logements | 36 |
| Paul Claudel, l'architecture et l'urbanisme | 38 |
| Informations et renseignements commerciaux | 41 |